

Registre du Conseil Municipal de la Commune de Lioux, Valant Procès-Verbal

Convocation du :12/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin, à 19 heures, *Étaient présents* : M. ADONIS Bruno, AGNEL Frédéric, BOURGES Éric, CASTELLANI Flavien, CIBA Virginie, GARCIN Thierry, SPIROGLOU Anne.

Absent(s) excusés : BOURGUES Marie-Laure, CACASE Jimmy, CLOP Grégory

Président de séance : FOURNIER Patrice Secrétaire de séance : GARCIN Thierry, Adjoint

1- Présentation et approbation du compte rendu de la séance précédente du 28/03/2025.

A l'unanimité le conseil approuve et signe pour valoir procès-verbal.

2025-26 – Considérant les orientations intercommunales notamment le Plan Climat Air Energie Territorial du Pays d'Apt Luberon, et la charte du Parc Naturel Régional du Luberon, ; vu l'enquête complémentaire sur les enjeux et impacts environnementaux de l'exploitation du site de la Centrale Provence par GAZELENERGIE Génération ; A l'unanimité le conseil émet une avis défavorable, prenant en compte les effets indirects de l'approvisionnement en bois, eu égard des incidences environnementales directes et indirectes du projet.

2025-27 – Suite aux travaux d'adressage lancé en 2024 avec LA POSTE ; la base des adresses communales a été publiée sur le site officiel, où elles ont été contrôlées par la commission communale, afin de numérotter les adresses desservies. Le Maire précise que la commission avait choisi dès le début de ses travaux de ne pas donner de nom de personnalité aux adresses. La base est accessible à tous, en recherchant la commune de Lioux ou directement avec le lien adresse.data.gouv.fr/commune/84066. A l'unanimité le conseil approuve la publication et autorise le Maire à rechercher et déterminer les emplacements des panneaux et besoins en signalétique. Donne délégation au Maire pour rechercher les devis permettant de distribuer les numéros aux habitants et réaliser la signalisation. Le Maire précise qu'un publipostage sera envoyer avec LA POSTE pour informer les habitants de leurs adresses et de la mise à disposition de leurs plaques.

2025-28 – Pour poursuivre la mise en œuvre la loi sur la participation des collectivités au financement de la protection sociale complémentaire des agents ; Vu la convention du CDG 84 pour adhérer à un contrat-groupe reportée au 01/01/2026 ; Vu l'approbation par le Comité Social Territorial du 18/06/2025 pour maintenir la part fixe mensuelle, aux agents qui adhérerons au contrat signé avec la MNT ;

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la participation financière de la commune et autorise le Maire à signer la convention, le contrat et documents qui en découlent.

2025-29 – Afin de préciser certains articles de la convention de régie de transport solaire, la Région demande de valider l'avenant 1 ; don l'objectif principal et d'encadrer la prise en charge des surcoûts éventuels des régies pour des travaux et réparations ponctuels qui ne relèvent pas du fonctionnement. Cela met en évidence la clause de remplacement du bus au bout de 15 ans. Vu l'échéance imminente l'assemblée convient qui faut discuter des modalités de renouvellement du bus des dérogations prévues et des conditions de financement du matériel. A l'unanimité le conseil donne délégation au Maire pour la gestion de la régie de transport scolaire dans le cadre de la convention avec la Région, et signer les pièces l'avenant.

2025-30 – Considérant la convention entre la Commune de Cabrières d'Avignon et les Commune du périmètre d'affectation scolaire du collège Vallée du Calavon, pour participer aux charges supportées par la Mairie de Cabrières d'Avignon dans le cadre de la gestion des équipements sportifs dont le gymnase ; à l'unanimité le conseil donne délégation au Maire pour signer les documents qui en découlent et prévoir le remboursement des dépenses au budget communal. Et autorise le Marie à désigner son suppléant pour participer aux commission mises en œuvre dans le cadre de cette convention.

2025-31 - Après avoir reçu l'approbation du SPANC pour la mise en conformité avec création d'un assainissement autonome ; Considérant que la zone d'implantation du projet nécessite 350 m2 de terrain au-delà des limites de la propriété ; vu l'obligation de réaliser ces travaux ; le conseil accepte à l'unanimité de céder la surface nécessaire au prix de 2€ le M2. L'acte sera passé sous conditions que les travaux soient finalisés. Donne délégation au Maire veiller à la mise en œuvre de clauses de finalisation et pour signer toutes les pièces et actes nécessaires.

2025-32 – Considérant la volonté des pouvoirs publics de favoriser l'émergence de projets de centrales de production électriques à base de ressources renouvelables et le souhait de la commune de contribuer au développement de ce type de projet, de préférence photovoltaïque et Agrivoltaïque visé par délibération du 15/02/2024 ; Considérant que VOLTALIA envisage de développer un projet de centrales solaires photovoltaïques aux cotés de la Commune ; Considérant que l'avancement et le succès de ce projet nécessitent la mise en compatibilité du PLU de la Commune en vue des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à ce projet à venir ; A l'unanimité le conseil confirme l'intérêt général ce projet et émet un accord de principe favorable pour le lancement de la procédure visant à l'adaptation du document d'urbanisme et mise en place d'un zonage spécifique. Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette procédure.

2025-33 – Considérant la requête de ENERGIE TEAM, dans le cadre de l'étude d'un projet agrivoltaïque, pour lancer une procédure de cession de chemins ruraux ; Vu les documents présentés, les élus remarquent qu'il faut attendre la fin de l'enquête publique pour vérifier l'affectation et l'usage propres à ces voies avant leur déclassification, et s'assurer de la finalisation du projet agrivoltaïque pour valider l'aliénation des voies. Par 6 voix pour et 2 abstentions le conseil émet un accord de principe favorable au lancement de l'enquête publique et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette procédure.

2025-34 – Vu le renouvellement pour 2025, de la dotation de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, d'un fonds de concours d'un montant de 9610€ ; pour financer 50 % de la part d'autofinancement d'investissements communaux ; considérant les dépenses engagées pour la procédure d'adressage, pour mise en place d'un bloc boîtes aux lettres au lotissement communal, pour divers travaux de signalisation routière, de filtres UV sur le vitre de l'école, d'évacuations de lavoir, de borne incendie ; A l'unanimité le conseil accepte et sollicite la dotation pour un montant de 21 039€ HT de dépenses prévisionnelles à financer. Autorise le Maire à faire les démarches et signer les documents.

2025-35 – Vu le solde du Contrat Vaucluse ambition 2023-2025, de 2279,98€ qu'il convient de mobiliser par une demande d'avenant 2; considérant les devis pour renouvellement de borne incendie dont 1 sera inscrit en partie au Fonds de concours, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à solliciter la subvention du département.

.../...

2025-36 – Considérant les travaux de recherche de fuites, débouchage, et réfection de la conduite à la source de Font Verger, pour 1 000€ HT et nouvelle réparation de fuite sur la route D60 qui monte au village, engagé pour 2 000€ HT ; considérant qu'il faudra envisager des interventions de ce type pour renouveler le réseau d'alimentation des fontaines et lavoir ; Le Maire propose de prévoir une demande de subvention auprès de la Région PACA pour financer une tranche de travaux. L'assemblée donne délégation au Maire pour programmer les travaux et rechercher les aides possibles.

2025-36 – Depuis juillet 2021 la CCPAL réalise la prestation de contrôle de Point d'Eau Incendie, en alternance avec le SIDS, tous les 2 ans. Il convient de renouveler la convention échue en 2025. Vu le projet de convention sur 4 ans renouvelable 2 fois par tacite reconduction, au prix unitaire 2025 indexé de 45,83€ HT, pour 18 poteaux actuellement. Le conseil à l'unanimité accepte la convention et autorise le Maire à signer les documents qui en découlent et prévoir la dépense au budget communal.

Document pour information sera visé au prochain conseil